



Paris, le 16 novembre 2011

BANQUE CENTRALE EUROPÉENNE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

DÉCLARATION DE LA COMMISSION EUROPÉENNE, DE LA BCE ET DU FMI RELATIVE À LA MISSION D'EXAMEN AU PORTUGAL

Des équipes formées d'experts de la Commission européenne, de la Banque centrale européenne (BCE) et du Fonds monétaire international (FMI) se sont rendues à Lisbonne du 7 au 16 novembre pour procéder au deuxième examen trimestriel du programme économique portugais. Les experts participant à la mission ont conclu que les mesures économiques et financières respectent les objectifs du programme. La mise en œuvre rigoureuse de ces mesures sera nécessaire pour rétablir la compétitivité extérieure, renforcer la confiance dans la soutenabilité des finances publiques, et maintenir la stabilité financière tout en assurant un volume suffisant de crédit pour soutenir une croissance durable.

En 2011, la **croissance** devrait être légèrement meilleure que prévu dans le programme, mais la récession serait plus prononcée en 2012 selon les projections actuelles, avec une contraction attendue du PIB de 3 %, les risques pesant sur ces perspectives étant orientés à la baisse. Sur le plan extérieur, des turbulences mondiales entravent les exportations, tandis qu'au plan interne, les mesures d'assainissement budgétaire inscrites au budget 2012, le durcissement des conditions d'octroi de crédit et des conditions des marchés financiers, et la baisse de la confiance freinent la demande intérieure. La hausse des prix à la consommation restera élevée, reflétant un relèvement significatif de la fiscalité indirecte et des prix des transports. L'économie devrait se redresser, de manière progressive cependant, en 2013.

La mise en œuvre du budget 2011 s'est révélée difficile. Les données provisoires indiquent que le plafonnement du déficit de trésorerie à fin septembre a été respecté, mais les dépassements de dépenses par rapport aux objectifs du programme pour l'ensemble de l'année pourraient atteindre 1,5 % de PIB sur

une base engagements. Ces pressions budgétaires inattendues reflètent en grande partie des dérapages dans le contrôle des dépenses et l'insuffisance des mesures correctrices. Dans ce contexte, les autorités cherchent à négocier un accord sur la base du volontariat avec les grandes banques pour transférer une partie des actifs et des passifs des fonds de pension de ces banques au système de sécurité sociale, afin de pouvoir atteindre l'objectif consistant à ramener le déficit budgétaire à 5,9 % du PIB en 2011.

Le **budget 2012** comprend des mesures audacieuses et bienvenues pour remettre le programme d'assainissement budgétaire sur la bonne voie. D'après l'examen de la mission, la loi de finances est cohérente avec l'objectif ambitieux de ramener le déficit budgétaire à 4,5 % du PIB en 2012. En outre, il convient également de mettre en œuvre des mesures clés, notamment la réduction en termes nominaux des salaires de la fonction publique et des retraites ainsi que l'augmentation de la fiscalité indirecte, compte tenu de la nécessité de passer d'un modèle de croissance fondé sur la consommation à un modèle davantage tiré par les exportations. Cependant, la mise en œuvre du budget 2012 devra s'accompagner de mesures destinées à remédier à la hausse persistante des arriérés de dépenses et à réduire d'autres risques budgétaires, notamment au niveau des administrations locales et régionales et des entreprises publiques. À cet égard, le programme d'ajustement envisagé pour la région autonome en difficulté de Madère sera l'occasion de signaler qu'aucun comportement inapproprié aux niveaux régional et local ne sera plus toléré.

Les principales banques portugaises sont confrontées à de nouveaux défis s'agissant du renforcement de leurs fonds propres. Les autorités mettent en place les règles qui régiront le recours temporaire aux fonds publics pour la **recapitalisation des banques**. Ces règles devront respecter les intérêts des contribuables, préserver la stabilité du système bancaire et être conformes aux règles de l'Union européenne en matière d'aides publiques. Un processus de désendettement équilibré et ordonné du secteur bancaire à moyen terme permettra aux banques de remédier au déséquilibre de leur financement, tout en préservant un volume suffisant de crédit aux secteurs plus productifs de l'économie.

Dans l'ensemble, le programme est sur la bonne voie. Toutefois, son succès dépend au plus haut point de la mise en œuvre persistante d'un large éventail de **réformes structurelles** destinées à supprimer les rigidités et les goulets d'étranglement à l'origine de la stagnation de la croissance portugaise constatée depuis dix ans. Afin d'améliorer la compétitivité en matière de coûts de main-d'œuvre, le secteur privé doit emboîter le pas au secteur public en mettant en œuvre une réduction soutenue des salaires. Le programme envisage des mesures destinées à réduire les coûts de licenciement et à accroître la flexibilité des salaires à l'échelle des entreprises. S'agissant des pratiques bien ancrées qui faussent la concurrence, un renforcement du cadre régissant la concurrence est actuellement en cours et des progrès ont été réalisés s'agissant de la libéralisation des marchés de télécommunications. Néanmoins, davantage de progrès sont nécessaires afin de réduire le comportement de recherche de rente dans les secteurs protégés, en particulier l'énergie et les professions réglementées. La mission approuve l'opinion des

autorités selon laquelle un nouvel effort volontariste est nécessaire pour donner un nouvel élan à l'agenda des réformes structurelles en termes d'ampleur, d'éclairage et de spécificité.

Le programme du gouvernement s'appuie sur des prêts de l'Union européenne à hauteur de 52 milliards d'euros et sur un mécanisme élargi de crédit du FMI, d'un montant de 26 milliards d'euros. L'adoption des conclusions de cet examen permettra le versement d'une tranche de 8 milliards d'euros (5,3 milliards par l'UE et 2,7 milliards par le FMI). Ces versements pourront intervenir en décembre et en janvier, sous réserve de l'approbation du Conseil d'administration du FMI ainsi que du Conseil Ecofin et de l'Eurogroupe. La mission conjointe en vue du prochain rapport sur l'avancement du programme est prévue en février 2012.

Banque de France
Direction de la Communication
Service de Presse
48 rue Croix des Petits Champs
75049 PARIS CEDEX 01

Tél. : 01 42 92 39 00 – Télécopie : 01 42 60 36 82
Internet : <http://www.banque-france.fr>